

GESTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION ET DE SES PROJETS



25 et 26 juin 2026
à Angers

Intervenants :

- **André BERNARD, consultant ESS / Expert comptable**
- **Lionel Magnin et Chrystelle BIDAU, salariés CIVAM PDL**



J 1 : de 09h30 à 17h30
J2 : de 9h00 à 17h00

TARIFS

Agents
réseau CIVAM
600 €

Agents
Hors réseau
800 €

Attestation de formation permettant une prise en charge par votre organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Les structures associatives se doivent de bien analyser leur situation économique et financière et de suivre de façon rigoureuse les projets en lien avec les contraintes spécifiques de chaque financeur.

Comment gérer la comptabilité de son association, bien organiser son plan comptable pour avoir une lecture fiable de ses comptes, se créer des outils pour suivre une comptabilité analytique et calculer son coût de journée ?

Les associations sont incitées à faire appel à des cofinancements européens, notamment via le LEADER pour celles qui interviennent sur le développement rural. La mécanique de ces financements nécessitent une attention particulière pour limiter les risques en cas de contrôles.

Objectifs de la formation

- **Comprendre la comptabilité générale de son association**
- **Analyser la situation financière de son association**
- **Mettre en place des outils de suivi cohérents**
- **Elaborer et maîtriser un budget prévisionnel**
- **Apprendre à bâtir un plan de financement avec des coûts internes et la valorisation du temps de travail**
- **Connaitre les spécificités de montage des dossiers européens.**

Pré-requis / Public

Quelques connaissances en comptabilité ou suivi financier, d'une association.

Salarié-e d'association en charge de suivi financier et administratif de projets

Démarches pédagogiques

Cette formation a comme logique de répondre aux principales questions que se posent les participants. Pour cela, les séquences pédagogiques s'appuieront sur :

- des apports théoriques
- l'étude de cas concrets à partir de bilans, comptes de résultat apportés par les participants
- l'échange entre les participants

Modalités d'évaluation

- Bilans à chaud en cours de formation pour mesurer la progression des stagiaires
- Questionnaire d'évaluation à la fin de la formation



La FRCIVAM se réserve le droit d'annuler la formation si un minimum de 8 inscriptions n'est pas atteint



Nous veillerons à ce que nos formations soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Si c'est votre cas, merci de nous le signaler

RENSEIGNEMENTS

02.40.72.65.05/07.49.77.62.06

frcivampdl@civam.org

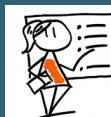
www.civam-paysdelaloire.org

FRCIVAM Pays de la Loire

14 Avenue du Château
44390 Saffré

SIRET : 37935777500079
N° OF : 52440410444

INSCRIPTION



[Questionnaire de pré inscription](#)

PROGRAMME DÉTAILLÉ

JOUR 1

► Comprendre la comptabilité générale de son association

- Quel suivi comptable pour l'association ?
- Le plan comptable associatif
- Notion d'immobilisation et tableau d'amortissement
- Rôle de la comptabilité : règles de base, obligation

► Suivre efficacement la situation financière de l'association

- Quels sont les éléments clé du bilan et du compte de résultat ?
- Principaux indicateurs d'évaluation de la situation financière de son association
- Fiscalité associative (impôts et taxes): que doit payer l'association ? Quelles sont les exonérations et leurs conditions ?

Bilan de la journée

JOUR 2

► Le suivi financier des projets

- Des règles très différentes selon les financeurs
- Le coût de journée « salarié »
- Les charges directes et indirectes : la notion de comptabilité analytique
- L'intégration du coût des postes administratifs / du temps d'animation de la vie associative

► Les outils de pilotage et de suivis de projets

- L'enregistrement de temps de travail : pourquoi, pour qui ?
- Tableau de suivi de réalisation sur des actions pluriannuelles
- Tableau de suivi des conventions
- Echanges d'expériences à partir des outils apportés par les participants

► Zoom sur les financements européens pour le développement rural : LEADER 2023-2027

- Circuit de gestion d'un projet LEADER.
- Nouvelle procédure : cout de journée, comptabilisation des heures , calcul des couts directs...
- Conditions de mise en oeuvre
- Principaux points d'attention pour anticiper un contrôle : périmètre du projet, dépenses, facturation, enregistrement du temps de travail...

Bilan de la formation , questionnaire de satisfaction et évaluation

MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE PRISE EN CHARGE



Modalités de paiement et attestation : Votre participation vous sera demandée en fin de formation, sur présentation d'une facture. Un certificat de réalisation vous sera fourni en fin de formation



Modalités de prise en charge :

- Pour les salarié.es qui relèvent d'OCAPIAT : Pour les salarié.es qui relèvent d'OCAPIAT, prise en charge à hauteur de 50 %, par le dispositif Boost Compétences, en adressant sa demande préalable
- Pour les salarié.e.s des autres secteurs, voir avec votre OPCO. pour la prise en charge



Autres frais : Restauration du soir à la charge du participant